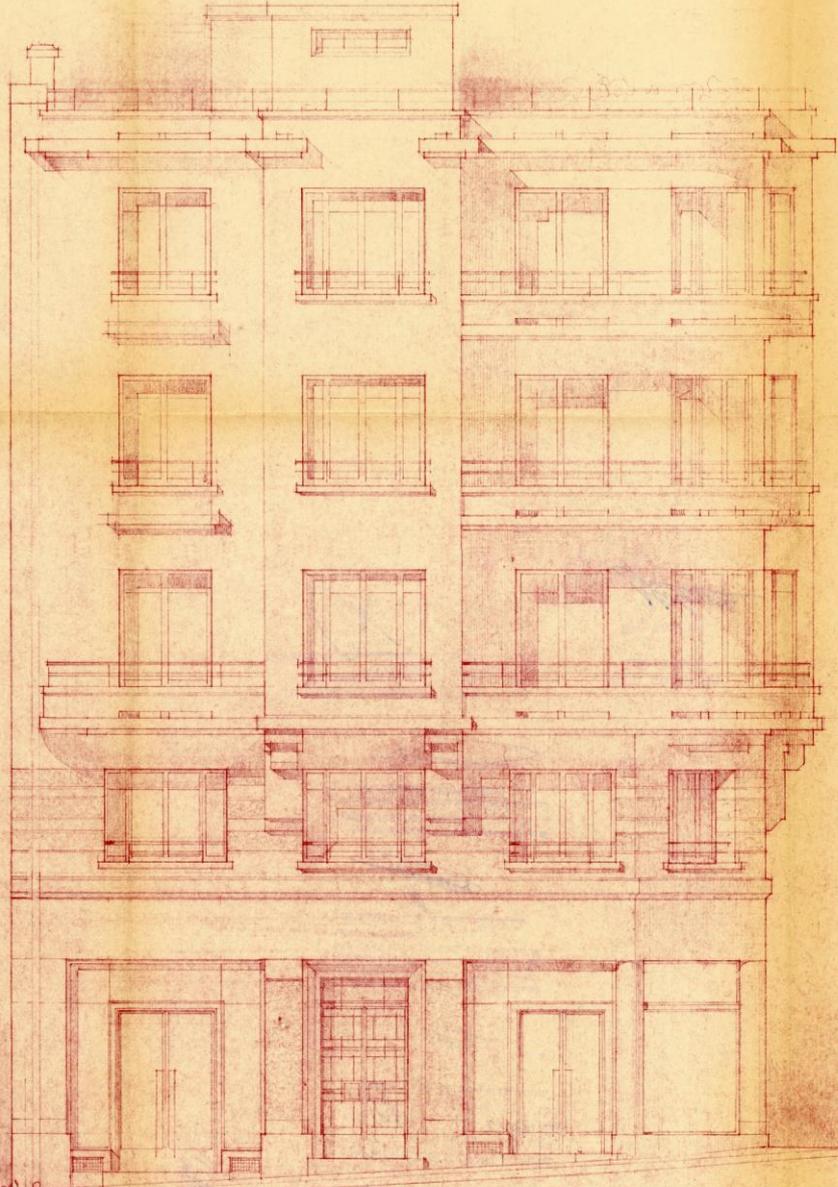


IMMEUBLE
EN CO-PROPRIETE.
DE MERCADER RUE DEPOJ
~~MARTELL~~
DELASSO.



BLANCHE 4

FAÇADE SUR BOULEVARD

ARCHITECTE
M. MARTEL
25 JUILLET



LOUIS TRENET
ARCHITECTE DIPLOMÉ PAR L'ÉTAT
EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX
14, RUE DU DOCTEUR RIVES — PERPIGNAN
TÉLÉPHONE : 43-75
LUNDI, MERCREDI, VENDREDI DE 10 A 11 HEURES

LE



IMMEUBLE en CO-PROPRIÉTÉ
Boulevard Félix Mercader et Rue du Repos
à PERPIGNAN.

CONSTRUCTION d'UN IMMEUBLE de RAPPORT
avec LOCAUX COMMERCIAUX

NOTICE DESCRIPTIVE et ESTIMATIVE

Le projet, objet du présent, a pour but la construction d'un Immeuble destiné principalement à l'habitation et dont le rez-de-chaussée serait occupé par des locaux à usage commercial.

Il serait bâti à l'angle d'un terrain situé Boulevard Félix Mercader et Rue du Repos.

Il serait élevé de quatre étages sur entresol, au-dessus du rez-de-chaussée, soit :

Rez-de-chaussée	à usage commercial
Entresol	" " d'habitation
1er étage	" " "
2ème "	" " "
3ème "	" " "
4ème "	" " "

Les murs en élévation seraient bâtis en béton banché sur fondations en chaux hydraulique.

Les planchers seraient en béton de ciment armé sur poutres de répartition et poteaux.

Les cloisons seraient en briques creuses et 0.05 0.09, enduites 2 faces au plâtre.

Les murs seraient dressés à la chaux hydraulique et enduits au plâtre.

Les plafonds seraient enduits au plâtre.
Les sols des caves seraient dallés au ciment, celui du rez-de-chaussée carrelé en éléments de ciment comprimé et décoré; il en serait de même pour ceux des étages.
L'escalier serait en dalles de mosaïque de marbre.
La couverture serait en terrasse avec couches d'étanchéité en asphalte.
Les menuiseries seraient en bois de sapin assemblé et équipées de quincaillerie, pour portes, châssis et volets.
Les parois seraient décorées de peintures ou de papiers de tenture décoratifs.
L'assainissement serait assuré par les collecteurs de la rue du Repos et du Boulevard.
L'eau courante froide serait installée aux chasses des W.C., aux Toilettes, aux Cuisines.
La lumière électrique et les sonneries seraient installées.
L'installation sanitaire comprendrait un équipement de lavabos, bacs à douches, baignoires, etc...
Les travaux seraient exécutés conformément aux règles de l'Art et de la construction.

Le montant approximatif de la dépense à engager s'élèverait à VINGT-CINQ-MILLIONS, sous réserve des modifications qui pourraient entraîner des variations dans le cours de la main-d'œuvre et des matériaux.

Dressé par l'Architecte soussigné,
Perpignan, le 26 Mars 1953.

